

Massieux

Une association vent debout contre un projet d'antenne-relais Free

Dans l'histoire, les antennes-relais ont toujours suscité de vives contestations. Les raisons sont multiples, mais les plus courantes ont été les émissions d'ondes potentiellement néfastes ou leur présence sur des sites naturels. À Massieux, le projet de construction d'une antenne-relais Free a déjà entraîné une création de pétition.

Au lieu-dit Les Paillasses, à Massieux, un champ pourrait voir arriver une antenne-relais. Un projet porté par l'opérateur de téléphonie Free et dont le détail peut être consulté sur le site de la mairie. Les raisons d'un tel choix, selon l'opérateur, résultent de son implication « dans le programme national de résorption des zones blanches » en France en général, et donc à Massieux en particulier. Le projet fait référence à l'installation de « six antennes relais émettant sur la technologie 3G, 4G et 5G pour contribuer à la couverture de la commune [...] ». Deux faisceaux hertziens seront également installés sur ce pylône treillis de 36,35 m. ».

« Une attention portée à l'insertion paysagère »

Une description qui inquiète des habitants dont Catherine Dormois s'est fait la voix.

Elle a entamé une campagne d'opposition. Pour l'occasion, elle a créé une association nommée Mon patelin, j'y tiens. « Le lieu d'implantation de ce pylône est très mal choisi. Il est situé sur un plateau agricole, au milieu de la verdure, dénaturant notre beau paysage et la vue sur le Beaujolais et les Monts d'Or. Ce lieu est un chemin de bien-être et de balade très fréquenté par les Masserots tous les jours », précise Catherine Dormois. Ce à quoi Free (1), toujours dans son dossier d'information, répond qu'une « attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet. Le pylône et les antennes seront peints. »

L'engagement de Catherine Dormois est né dès qu'elle a pris connaissance du dossier. Cette dernière n'est pas favorable au projet, mais la loi autorise l'opérateur à mener une telle opération. « Cette antenne est proche des habitations avec toutes les incertitudes sur les risques générés par les ondes sur la santé des habitants et sur les cultures », ajoute la lanceuse d'alerte.

Une pétition lancée

Du côté de la mairie, le projet a été annoncé en conseil municipal. Anne-Marie Degueurce, adjointe déléguée à

la communication précise que la mairie n'est pas partie prenante, mais qu'elle communique de manière transparente en laissant à disposition le dossier d'information. « À titre personnel, je suis aussi d'avis que cela risque de dénaturer le paysage. C'est un lieu prisé des promeneurs, il y a des champs à perte de vue. »

Afin de rallier à sa cause d'autres habitants mécontents, Catherine Dormois a lancé une pétition. Déjà plus de 150 signataires locaux en moins de cinq jours. Cette démarche n'est pas sans rappeler une situation similaire vécue non loin de là dans la commune de Saint-Didier-Formans. La pétition avait recueilli près de 2 000 signatures et avait permis de soutenir la position de la mairie. SFR avait dû renoncer au projet et avait dû revoir le lieu d'implantation de l'émetteur.

Selon Catherine Dormois, « cette antenne-relais n'est pas nécessaire. De plus, le bénéfice de cette nouvelle antenne est négligeable compte tenu du nombre de relais déjà présents autour de Massieux et à Massieux. » Dans la commune, une antenne multi-opérateurs est déjà installée dans la zone d'activités de la RD66.

● **De notre correspondant Pascal Segot avec Sara Cherrouda**

1 - Contacté, Free n'a pas donné suite à nos sollicitations.

L'adresse web de la pétition de Catherine Dormois : <https://non-antenne-relais-massieux.fr>. Le dossier d'information est consultable à la mairie et sur le web : <https://www.mairie-de-massieux.com>.



Le lieu choisi par Free pour l'implantation de son projet d'antenne-relais au lieu-dit Les Paillasses, sur un chemin de promenade très populaire. L'association Mon patelin, j'y tiens (représentée ici par Catherine Dormois) y a installé une affiche d'opposition au projet. Photo fournie par l'association

Comment sont choisies les zones à couvrir ?

Les préfets collectent les doléances des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, etc.) pour la couverture (contexte greenure pour les intimes) des communes en téléphonie mobile en 4G. L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) regroupe ces signalements et propose une liste des sites, à raison de 5 à 600 par an. Une fois désignés les sites et les opérateurs, le délai de 24 mois doit permettre aux opérateurs d'identifier un emplacement, d'effectuer l'ensemble des démarches

administratives, de réaliser les travaux et de mettre en service le site. Si un terrain est mis à disposition des opérateurs par la commune, ceux-ci ont 12 mois après la signature de la convention entre la commune et l'opérateur « leader » pour installer les pylônes. Si aucun accord n'existe, les opérateurs ont 24 mois à partir de la publication de l'arrêté pour installer les pylônes.

Retrouvez sur le site de l'Arcep les zones identifiées par les pouvoirs publics dans votre département et dont les équipements 4G avaient été mis en service au 9 octobre.

« Le lieu d'implantation de ce pylône est très mal choisi. Il est situé sur un plateau agricole, au milieu de la verdure, dénaturant notre beau paysage... »

Catherine Dormois qui a lancé l'association Mon patelin, j'y tiens